



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Géraldine Arlettaz-Monnet (PLR), Serge Fellay (AdG/LA), Joachim Rausis (PDCB), Alexandre Cipolla (UDC) et cosignataires
Objet	Aide à l'enfance en difficulté : pour un examen de la dotation en ressources humaines du Service cantonal de la jeunesse
Date	17.05.2018
Numéro	3.0398 (en collaboration avec le DSSC)

Nous pouvons confirmer les informations qui figurent dans le postulat. En effet, les différents Offices du Service cantonal de la jeunesse (SCJ) sont constamment en surcharge de travail, que ce soit l'Office pour la protection de l'enfant (OPE), le Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA) ou encore l'Office éducatif itinérant (OEI). Cela est également vrai pour le secteur administratif.

L'approche proposée par les postulants nous semble en effet pertinente ; examiner globalement les besoins pour un fonctionnement optimum de ce Service, comme cela a été fait par le passé, notamment pour la Police cantonale et le Service cantonal de l'informatique.

A la demande de la Commission Thématique, dans le cadre du processus budgétaire 2019, le Service de la jeunesse a procédé à une évaluation précise des ressources nécessaires. Si l'on se réfère aux conclusions du rapport transmis à la cette commission, il faudrait renforcer les ressources en personnel. Mais pour l'instant, le Conseil d'Etat se réjouit des 16 nouveaux postes accordés au budget 2019. Dans un premier temps, il va analyser leur impact sur le fonctionnement du Service. Il étudiera en temps voulu l'adéquation entre les postes et les prestations du Service.

Vu que le travail d'évaluation des besoins vient d'être réalisé pour faire suite à la demande de la Commission Thématique, nous proposons de renoncer à une évaluation externe.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Conséquences financières : aucune

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune

Conséquences RPT : aucune

Il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse.

Lieu, date Sion, le 13 mars 2019